Allocation chômage jeune diplômé

Si votre contrat s'est bien terminé le 30 septembre (à verifier sur votre contrat de travail si c'est un CDD), vous pouvez bien évidemment vous inscrire comme demandeur d'emploi dés la fin du contrat pour un calcul de vos droits .

Suivant votre dossier, vous pourriez avoir droit à des ARE ou pas, pour la période du 30 septembre au 2 Novembre . Je pense notamment aux 7 jours de délai d'attente, et à la somme perçue à la fin de votre contrat (indemnité de congés payés par exemple) qui diffère d'autant votre début d'indemnisation .